



TARIFS SAISON 2017/2018



ENFANTS NES EN 2013 et 2012

JUDO-GYM : jeux d'opposition, éveil judo

Forfait adhésion au Club permettant la participation aux activités inter-sections, passages de grades, et autres animations comprenant l'assurance Mutuelle des Sportifs (2,41 €) à partir du 2° enfant : 16 € si paiement au trimestre	35,00 €
COTISATION TRIMESTRIELLE : 1 cours par semaine	70,00 €
TOTAL DU 1° TRIMESTRE (pour le 1° enfant)	105,00 €
PAIEMENT A L'ANNEE - Forfait comprenant : adhésion + assurance	205,00 €



ENFANTS NES ENTRE 2011 ET 2004

Jeux d'opposition, judo, ju jitsu



Forfait adhésion au Club permettant la participation aux activités inter-sections, passages de grades, activités fédérales et autres animations comprenant l'assurance Mutuelle des Sportifs (2,41 €) ou la licence FGST (25,50 €) à partir du 2° enfant : 16 € si paiement au trimestre	35,00 €
COTISATION TRIMESTRIELLE : 1 ou 2 cours par semaine	90,00 €
TOTAL DU 1° TRIMESTRE (pour le 1° enfant)	125,00 €
PAIEMENT A L'ANNEE - Forfait comprenant : adhésion + assurance	280,00 €

BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

A l'inscription photocopie obligatoire de votre avis de versement ARS 2017

déduction de 90 EUR =: 50 € aide Région PACA, et Jeunesse et Sports

40 € = participation de la Ville de Nice

exclusivement forfait à l'année payable en totalité à l'inscription

280 € - 90 € = 190,00 €

(possibilité d'établir 2 ou 3 chèques : voir ci-dessous)

IMPORTANT : déduction effectuée au moment de l'inscription sur remise d'un chèque de caution de 40 €.

* chèque à l'ordre d'Azur Judo (voir détail sur la fiche d'information jointe)

* **Le chèque vous sera restitué contre la remise de 2 coupons sport de 20 € chacun délivrés par la Direction des Sports de la Ville de Nice**

FACILITES DE PAIEMENT pour une inscription:

AU TRIMESTRE : possibilité d'établir 2 chèques 1 encaissement immédiat, l'autre le mois suivant

A L'ANNEE : possibilité d'établir 3 chèques : 1 immédiat, 1 le mois suivant, 1 le mois d'après

POUR LES FAMILLES DOMICILIEES A NICE

QUI NE BENEFICIENT PAS DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

Ayant un enfant né en 2011 et avant : possibilité de récupérer un coupon de 20 €

(dispositif Ville de Nice) exclusivement sur paiement à l'année